



84150

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2010**

La séance déclarée ouverte à 18 h 40, le Conseil Municipal :

- DESIGNER à l'unanimité Mme Georges-Andrée FLEURY en qualité de secrétaire de séance.
- APPROUVE à l'unanimité les comptes-rendus du Conseil Municipal en date des 25 Mars et 1^{er} Avril 2010
- PROCEDE au tirage au sort sur les listes électorales de jurés d'assises pour 2011.
- PREND ACTE des décisions prises par M. le Maire en vertu de ses délégations :
 - 1 – Par arrêté municipal n° 2010.003 du 31 Mars 2010, souscription d'un marché public d'un montant de 24 121.88 € TTC avec option, avec l'entreprise SUD ESPACES VERTS de CARPENTRAS pour l'entretien des stades communaux.
 - 2 – Par arrêté municipal n° 2010.004 du 30 Avril 2010, souscription d'un marché public d'un montant de 82 618.76 € HT soit 98 812.04 € TTC avec l'entreprise CISE TP de MONTEUX pour le lot VRD des travaux de réhabilitation du réseau AEP du chemin des riailles, de l'avenue de la gare et de la rue du petit pont.
 - 3 – Par arrêté municipal n° 2010.005 du 29 Avril 2010, souscription d'un contrat de mission de contrôle technique d'un montant de 960 € HT soit 1 148.16 € TTC, avec ALPES CONTROLES d'ORANGE dans le cadre de l'aménagement de deux salles de classe à l'école primaire Dr Boucher.
 - 4 – Par arrêté municipal n° 2010.006 du 10 Mai 2010, souscription d'un marché public avec l'entreprise AM GROUPE d'AVIGNON pour la location et la maintenance d'un parc de 8 photocopieurs numériques d'un montant annuel global de 7 175.83 € HT soit 4 346.33 € pour la location et 2 829.00 € pour les copies
 - 5 – Par arrêté municipal n° 2010.009 du 2 Juin 2010, souscription d'un marché public avec l'entreprise FONROCHE de JONQUIERES pour la création d'une toiture en panneaux photovoltaïques sur l'extension de la cantine.
 - 6 – Par arrêté municipal n° 2010.010 du 2 Juin 2010, souscription d'un marché public d'un montant de 113 922.59 € TTC (marché de base avec option) avec le cabinet LACROZE de PUJAUT (30) pour l'élaboration du plan local d'urbanisme.
 - 7 – Par arrêté municipal n° 2010.011 du 8 Juin 2010, souscription d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre souscrit dans le cadre des travaux d'extension et de réhabilitation de la cantine, portant sur le coût prévisionnel des travaux et le forfait définitif de rémunération, avec le cabinet d'architecture GUITER de VILLENEUVE LES AVIGNON (30) d'un montant de 6 838.60 € HT soit 8 178.96 € TTC.
 - 8 – Par arrêté municipal n° 2010.012 du 8 Juin 2010, souscription d'un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre souscrit dans le cadre des travaux d'extension et de réhabilitation de la cantine, portant sur une mission complémentaire relative à la toiture photovoltaïque, avec le cabinet d'architecture GUITER de VILLENEUVE LES AVIGNON (30) d'un montant de 5 566.00 € HT soit 6 656.93 € TTC.
- APPROUVE à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget principal 2010.
- APPROUVE à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget Eau Potable 2010.
- APPROUVE à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget Assainissement 2010.
- DECIDE à l'unanimité d'adopter le régime des provisions budgétaires pour le budget des pompes funèbres.
- APPROUVE à l'unanimité la convention entre la Commune de Jonquières et la Communauté des Pays de Rhône et Ouvèze relative au versement de la somme de 168 173.36 € au titre des fonds de concours 2010.
- DECIDE à l'unanimité d'instituer un abattement de 10 % sur la valeur locative des habitations soumises à la taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées ou invalides.
- AUTORISE à l'unanimité le remboursement à une administrée de sa cotisation versée à l'école municipale des sports.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2010

- PROCEDE à l'unanimité à la modification du tableau des effectifs communaux.
- DECIDE à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle de 350 € à la Boule Cerclée.
- AUTORISE à l'unanimité les manifestations organisées par la Commune de Juillet à Septembre 2010.
- APPROUVE à l'unanimité la convention entre la Commune de Jonquières et la SODEXO pour la livraison de repas au restaurant scolaire au prix de 3.50 € le repas.
- APPROUVE à l'unanimité la convention de partenariat entre la Commune de Jonquières et la Crèche « les galipettes »
- DECIDE à l'unanimité de mettre à la disposition de la Société FONROCHE la charpente de l'extension du restaurant scolaire pour l'aménagement d'une toiture solaire.
- APPROUVE à l'unanimité la cession à l'euro symbolique d'une parcelle communale située Place de la République.
- DONNE ACTE à M. le Maire de sa présentation du compte-rendu annuel 2009 de concession du service GRDF.
- DECLARE à l'unanimité ne pas exercer son droit de préemption sur la cession d'une propriété bâtie cadastrée AV 131-134 située impasse des oliviers
- DONNE ACTE à M. le Maire de sa présentation des rapports 2009 sur le prix et la qualité du service de distribution de l'eau potable et de l'assainissement.
- FIXE à l'unanimité le tarif de vente de tee-shirts au camping municipal à 7 € l'unité.
- ENTEND diverses communications sur le fonctionnement des services.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Fait à JONQUIERES le 1^{er} Juillet 2010,

Le Maire,
Louis BISCARRAT

La Secrétaire de Séance,
Georges-Andrée FLEURY